

REGLEMENT DE COURSE ASVA 4 RUN

Toute inscription à la course ASVA 4 RUN implique l'acceptation tacite du présent règlement.

Article 1 : Organisation

ASVA 4 RUN est une épreuve sportive organisée par l'Association Sportive Villeneuve Athlétisme en collaboration avec la société Monti Sport (Sport 2000 Les Angles) et le 1er Régiment Étranger de Génie de LAUDIN L'ARDOISE.

Article 2 : Date, horaires, parcours

Date et horaires : La course aura lieu le dimanche 22 mars 2026 à 10h00 avec un départ échelonné toutes les 30 secondes (l'organisation se réserve le droit de modifier l'écart entre deux départs et d'avancer l'heure de départ de 30 mn en cas de besoin).

Parcours : Le départ sera donné depuis le parking de Sport 2000 aux Angles (150 avenue de Grand Angles).

Différents challenges seront proposés tout au long du parcours (l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de challenges suivant la météo).

L'arrivée se fera sur la piste du stade Jean Sagnes à Villeneuve les Avignon (255 chemin de Saint Honoré) avec un ravitaillement.

Le parcours est composé à 90% de sentiers natures balisés.

NOUVEAUTÉ : Deux parcours sont proposés cette année

- La distance reine est de 15 km avec 350m de D+ avec des épreuves durcies
- Une distance de 9 km pour un parcours plus « famille », ludique.

Un ravitaillement (eau, oranges, bananes, chocolat) est prévu à mi-parcours.

Un buffet convivial sera offert à l'arrivée.

Spécificité : il s'agit d'une épreuve par équipes de 4 (femmes, hommes, mixtes 2+2) associant course nature et différents challenges répartis régulièrement sur le parcours

Les types de challenges sont les suivants (surprises possibles !) : franchissement de container par filet, rampement sous filet, portage pompier 2x2, portage de poids, ski à 4, tir laser sur cible.... Chaque challenge sera validé par un juge, permettant aux participants de poursuivre la course.

Le départ et l'arrivée doivent obligatoirement être composés des 4 membres de l'équipe sous peine de non classification.

Les lieux du départ et de l'arrivée étant différents, merci de prévoir un co-voiturage afin de pouvoir récupérer votre véhicule laissé au départ.

Article 3 : Condition d'inscription

Catégorie d'âge :

L'épreuve de 15 km est ouverte à toute personne majeure au jour de la course

L'épreuve de 9 km est ouverte à toute personne à partir de 16 ans

Nombre de participants : la course sera limitée à un nombre maximal de 100 équipes (soit 400 coureurs).

Article 4 : Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition,
Soit d'une licence à jour à la fédération française d'athlétisme.
Soit un PPS.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme sécurisée
<http://www.endurancechrono.com>

Les frais d'inscriptions sont de

- 20€ par concurrent (soit 80€ par équipe) pour la course de 15 km
- 15€ par concurrent (soit 60€ par équipe) pour la course de 9 km

Article 6 : Retrait des dossards

Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 21 mars de 16h00 à 19h00 au magasin SPORT 2000 LES ANGLES (MONTI SPORT) 150 Avenue GRAND ANGLES 30133 LES ANGLES et le dimanche 22 mars de 8h00 à 9h30 sur le lieu de départ.

Le retrait des dossards se fera muni d'une pièce d'identité. Il est possible de retirer un dossard pour un autre concurrent sur présentation de sa pièce d'identité ou photocopie papier.

Article 7 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entièbre responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 8 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DSP). La sécurité sera assurée par des signaleurs, des agents de la Police Municipale sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes (UNSSA LANGUEDOC ROUSSILLON ou autre) avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'évènement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Article 9 : Règles sportives

Bâtons : le port des bâtons est interdit sur l'ensemble de l'épreuve.

Droit à l'image : les concurrents acceptent l'utilisation de leur image à des fins promotionnelles. Les concurrents acceptent que leurs noms figurent au palmarès. Les concurrents acceptent que les certificats médicaux et copies de licences soient conservés par l'organisateur. Les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui les concernent.

Charte du coureur : tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Abandon : tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche. Si cela n'est pas possible, le concurrent devra obligatoirement annoncer son abandon au PC course situé dans la zone d'arrivée (06.09.69.01.61).

Article 10 : Respect de l'environnement

Vous évoluerez en zone naturelle et en plusieurs endroits au sein de propriétés privées (autorisations spéciales). Tout abandon de matériel ou tout jet de déchets entraînera la mise hors course du concurrent fautif. Nous vous demandons de respecter les autres usagers de ce même espace (randonneurs, VVTistes...).

Article 11 : Matériel obligatoire

Il n'y a aucun matériel imposé par l'organisation mis à part éventuellement de quoi s'hydrater.

Article 12 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par le biais d'un système de chronométrage classique.

Article 13 : Classement et récompenses

Seules les équipes composées des 4 membres à l'arrivée seront classées.

Seront récompensés les vainqueurs des équipes homme / femme / mixte 2+2 / junior homme / junior femme, meilleur déguisement d'équipe ainsi qu'un CHALLENGE INTER-ENTREPRISES.

Un trophée de la course sera remis au temps scratch qui devra être remis en jeu à l'édition suivante. Il sera conservé par l'équipe qui l'aura remporté 3 fois consécutivement.

Article 14 : Remboursement en cas d'annulation ou de désistement

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou de reporter la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempéries...). Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation est liée à de mauvaises conditions météorologiques, mais l'inscription sera automatiquement renouvelée pour l'année suivante.

Si une personne ne peut pas être présente le jour de la course, aucun remboursement ne pourra être effectué sauf si cette dernière nous envoie dans les plus brefs délais un certificat médical d'inaptitude à la pratique sportive.